

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-CORSE

COMMUNE DE CALENZANA

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

N° 9-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à 18 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre GUIDONI, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
- afférent au conseil municipal : 19		
présents	absents	procurations
11	5	2

Etaient présents : MM. GUIDONI P, Maire, MARCHETTI F, ORSINI E, JACK P Adjoints ; VALLECALLE A, BICCHIERAY-SARGENTINI M, BERTINI M, CARCIONE C, VILLANOVA JC, WEBSTER B, HORRENBERGER A, DELAUNAY C, Conseillers Municipaux.

VOTE		
pour	contre	abstentions
12	0	0

Absents : MANICACCI L, MANIGACCI JD, GUGLIELMACCI M, MARANINCHI F, FILIPPI S

Excusés ont donné pouvoir : ALBANO P-S, GUGLIELMACCI C.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Date de la convocation
27/03/2024

Secrétaire de séance : M. MARCHETTI F.

Date d'affichage
27/03/2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. MARCHETTI François, Adjoint délégué aux finances, délibérant sur le compte administratif du service général (M57) de l'exercice **2023** dressé par M. Pierre GUIDONI Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré et ne participe pas au vote du compte administratif ;

Le Conseil Municipal,
Oui à l'exposé du Président et,
Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

OBJET

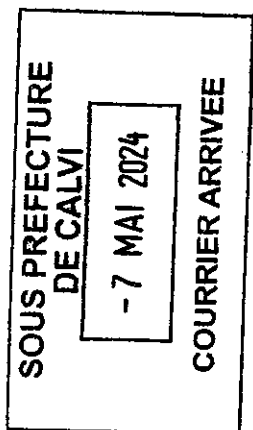
**COMPTE
ADMINISTRATIF 2023
BUDGET GENERAL**

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF M 57

M 57

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédants	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédants	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédants
Résultats reportés		430 879.30		4 124 885.15		
Opération de l'exercice	1 405 587.66	585 625.27	2 226 288.27	2 414 140.71	3 631 875.93	7 556 530.43
Totaux	1 405 587.66	1 016 504.57	2 226 288.27	6 539 025.86	3 631 875.93	7 556 530.43
Restes à réaliser	10 016 745.70	2 500 000.00				
Totaux cumulés	11 422 333.36	3 516 504.57	2 226 288.27	6 539 025.86	13 648 621.63	10 055 530.43



CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

VOTE et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

PRECISE que la présente délibération peut, conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia (villa Montepiano 20407 BASTIA via l'application « Télérecours » accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site de la mairie de Calenzana (www.calenzana.corsica) et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-préfecture le
Et la publication le

M. François MARCHETTI

M. Pierre GUIDONI.



